

Deuxième rencontre d'Angers – les 22-23 mars 2018

Faculté de droit, d'économie et de gestion, Université d'Angers

22-23 mars 2018

Penser et construire le bonheur : regards croisés

7 octobre 2017

christine.bard@univ-angers.fr,
remypawin@gmail.com, helene.desaivre-mallard@univ-angers.fr

Le projet BonDroit, acronyme de « Bonheur et Droit », subventionné par la Région Pays de la Loire, a pour objet l'analyse du bonheur et du bien-être essentiellement sous l'angle du droit. Il réunit une quarantaine de chercheurs, principalement juristes et économistes. La durée du projet est de 4 ans (début 2016-fin 2019).

Une première manifestation scientifique a été organisée les 8-9 décembre 2016. L'enjeu de cette « *Première rencontre d'Angers – Doctrines et réalité(s) du bonheur* » était de poser les jalons de la réflexion sur la notion de bonheur, très peu appréhendée par le droit, en s'appuyant dans un premier temps sur les réflexions déjà engagées par les économistes.

Le colloque pluridisciplinaire programmé pour les 22 et 23 mars 2018 a pour objectif d'amplifier cette recherche en l'élargissant à d'autres disciplines des sciences humaines et sociales (philosophie, histoire, géographie, gestion, sociologie et psychologie) ainsi qu'à certaines sciences dures (biologie et neurosciences). Il contribuera à augmenter en qualité et en quantité le consortium des chercheurs, ce qui permettra de donner au projet une plus grande visibilité au niveau national, facilitera les échanges entre chercheurs et l'ouverture à l'international du projet.

Cette deuxième rencontre d'Angers s'articulera en trois temps. Il s'agira dans un premier temps de faire un état des lieux disciplinaire sur le sujet, pour ensuite envisager dans

deux autres temps des thématiques plus ciblées : "Bonheur et enjeux sociétaux", "Bonheur et coopération".

Le premier temps répond à l'objectif même du projet « BonDroit » d'extension de l'analyse à d'autres disciplines, destinée à faciliter l'appréhension juridique des notions de « Bonheur » et « Bien-être ». Les deuxième et troisième temps permettront le déploiement d'approches plus originales.

Ce colloque s'inscrit dans une recherche d'objectivation des conditions du bonheur. Le caractère subjectif et le parti pris intellectuel lié à la conception du bonheur ne doivent et ne peuvent certes être écartés, mais il s'agit également d'adopter une perspective aussi concrète que possible du bonheur et du bien-être. Cette démarche est au cœur du projet dont l'ambition est de faire émerger des politiques publiques innovantes, ayant pour objet non pas la réalisation du bonheur – donnée empreinte d'une forte subjectivité – mais la recherche d'optimisation des conditions de réalisation du bonheur et du bien-être.

Suivant cette démarche, trois objectifs essentiels doivent être poursuivis pour concrétiser la notion de bonheur :

- clarification des approches conceptuelles sur les notions de « bonheur » et de « bien-être », en interrogeant l'une et l'autre notion. Le caractère apparemment plus fonctionnel de l'occurrence bien-être

Quelle est ici l'appréhension disciplinaire de la notion dans son rapport à la société, dans une approche qui ne serait pas strictement individuelle ou théorique mais plutôt collective et concrète ? Comment « l'individu situé » trouve à s'insérer, dans ce qui peut apparaître tantôt comme des injonctions au bonheur, des politiques publiques liées à la recherche du bonheur ou des normes sociales relatives au bonheur, en tenant compte de données objectives liées à sa condition sociale, aux considérations matérielles, psychologiques, ou encore physiologiques susceptibles de le déterminer.

Dans une perspective de relations interindividuelles, comment les individus parviennent à construire ou co-construire, grâce à des formes de coopération, le bien-être et la recherche du bonheur ? Qu'entend-on par bien-être et bonheur dans cette démarche coopérative et/ou collaborative ? L'approche peut être aussi bien conceptuelle que d'ordre pratique et l'espace de coopération plus ou moins vaste.

L'histoire permet de mieux saisir l'origine des idées et des discours sur le bonheur, de comprendre les évolutions des représentations et des expériences du bonheur. En ce sens, elle éclaire la situation contemporaine. Pour les scientifiques s'intéressant au bonheur, le passé offre un vaste champ d'expérience propice à l'examen des hypothèses de recherche.

La langue du colloque sera le français.

La proposition de communication (400 mots, en français) devra être accompagnée d'une présentation biographique et bibliographique de l'auteur (CV).

Envoyez votre proposition de communication conjointement à :

- Christine BARD : christine.bard@univ-angers.fr
- Rémy PAWIN : remypawin@gmail.com
- Hélène DESAIVRE-MALLARD : helene.desaivre-mallard@univ-angers.fr

NB : Il ne sera pas demandé de frais d'inscription aux communicants ; l'organisation prendra en charge leur hébergement, leurs repas et leurs frais de déplacement.

- Félicien LEMAIRE, Professeur en droit public, directeur du Centre Jean Bodin
 - Hélène DESAIVRE-MALLARD, chargée d'appui à la recherche Centre Jean Bodin, chargée de pilotage du projet BonDroit
 - Monique BERNIER, responsable du service recherche, Faculté de droit, d'économie et de gestion
 - Pierre SECOUE, référent du Centre Jean Bodin
-
- Philippe ALLAIN, Professeur de neuropsychologie, LPPL
 - Christine BARD, Professeure d'histoire contemporaine, CERHIO
 - Camille BAULANT, Professeure d'économie, Granem
 - Serge BLONDEL, Professeur d'économie, Granem
 - Laurie BREBAN, MCF économie, PHARE – Paris 1
 - Gaël BRULE, Post-doc, conseiller scientifique à la Fabrique Spinoza, rédacteur de la revue Sciences & Bonheur, Université de Neûchatel
 - Philippe DUHAMEL, Professeur de géographie, ESO Angers
 - Sébastien FLEURET, Directeur de recherche CNRS, ESO-Angers
 - Claire GAUZENTE JUGUET, Professeure en sciences de gestion, IAE Nantes
 - Sandrine GAYMARD, Professeure de psychologie sociale, LPPL
 - Catherine KUSZLA CHEVALIER, Professeure en sciences de gestion, Université Paris Nanterre
 - Sophie LAMBERT-WIBER, MCF HDR droit privé, CJB
 - Catherine LARRERE, Professeure de philosophie émérite, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
 - Félicien LEMAIRE, Professeur de droit public, CJB
 - Martine LONG, MCF HDR droit public, CJB
 - Stéphanie COUDERC-MORANDEAU, Docteure en philosophie et Ingénieure d'études CNRS, DCS
 - Gaëlle PANTIN-SOHIER, Professeure en sciences de gestion, Granem
 - Rémy PAWIN, Docteur en histoire et professeur dans le secondaire, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
 - Caroline RENAUD-DUPARC, MCF HDR droit privé, CJB
 - Yves ROQUELAURE, Professeur de médecine et santé au travail – praticien hospitalier, ESTER
 - Clotilde ROUGE-MAILLART, Professeure de médecine légale et droit de la santé – praticien hospitalier, CJB - Membre associée
 - Claudia SENIK, Professeur d'économie, Université-Paris-Sorbonne et Ecole d'économie de Paris